

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27

L'an deux mille neuf, le dix-neuf Décembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 8/12/2009

**PRESENTS** : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

**OBJET :**

**Créances irrécouvrables  
Transport scolaire**



Le Président informe à l'assemblée que le comptable public n'a pas pu recouvrer une créance malgré les relances, les commandements ou les poursuites et demande l'allocation en non valeur de ce titre.

Le montant total s'élève à 30,48 € pour le service des transports scolaires.

Le Conseil de Communauté de Communes à l'unanimité :

- **Accepte** en non valeur la créance figurant sur un état comptable transmis par la trésorerie se décomposant comme suit :

Transport scolaires année 2003 : 30,48 €

- **Autorise** le Président à signer l'état de la trésorerie et à effectuer l'opération comptable nécessaire

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : 29 DEC. 2009

Publié ou notifié  
Le : 4 JAN. 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 23 Décembre 2009

Le Président,

Maryse BALSE

